

A compter du 1^{er} janvier 2018, Château-sur-Epte rejoint la Communauté de Communes du Vexin Normand. La collecte des déchets ménagers des habitants de la commune sera dorénavant assurée par le SYGOM (SYndicat des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du Département de l'Eure). Vous trouverez ci-dessous le détail des principaux changements :



✓ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU SÉLECTIF EN PORTE À PORTE

Les sacs et bacs des habitants de la commune de Château-sur-Epte continueront d'être ramassés le même jour et selon les mêmes modalités de collecte qu'en 2017 : **le mercredi**.

Les consignes de tri demeurent les mêmes. Les personnes disposant d'un bac jaune pourront continuer à l'utiliser pour le tri de leurs papiers et emballages recyclables.

Aucun bac jaune ne sera remplacé en cas de détérioration mais des sacs de collecte sélective de couleur jaune seront dorénavant disponibles gratuitement en mairie.

Attention : Des changements pourraient avoir lieu à partir du 1^{er} avril 2018.

Les habitants de Château-sur-Epte peuvent bénéficier d'une aide du SYGOM pour l'achat d'un conteneur pour les ordures ménagères (-15 €) ou d'un composteur (-30 €) :
Connectez-vous sur le www.sygom.fr pour connaître les modalités de remboursement.



✓ COLLECTE DU VERRE

Les emballages en verre continueront à être collectés dans les bornes / conteneurs verts d'apport volontaire. **Ne surtout pas mettre de verre dans les bacs/sacs jaunes !**

✓ COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Les encombrants devront désormais être déposés à la déchèterie d'Etrépagny.

Il n'y aura plus de ramassage en porte à porte.

✓ DÉCHÈTERIES

A compter du 1^{er} janvier 2018, les habitants de Château-sur-Epte devront exclusivement utiliser les services de **la déchèterie d'Etrépagny** située route de Provemont (RD 12), ZI de la Porte Rouge à Etrépagny.



Les horaires d'accès de la déchèterie d'Etrépagny

En **hiver** (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Lundi : 13h30 à 16h45

Mercredi, vendredi et samedi :
9h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45

En **été** (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Lundi et jeudi : 13h30 à 17h45

Mercredi, vendredi et samedi :
9h00 à 11h45 et 13h30 à 17h45

La vignette d'accès

Pour utiliser les services de la déchèterie d'Etrépagny les usagers doivent disposer d'une vignette d'accès munie d'un code barre sur le pare-brise de leur véhicule.

Cette vignette sera apposée par le(s) gardien(s) de la déchèterie d'Etrépagny lors du 1^{er} passage sur présentation de :

- 1 copie de la carte grise du véhicule.
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Pour toute information supplémentaire, merci de contacter le SYGOM :